



OPPORTUNITÉS ET RISQUES DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF

POUR NOS STRUCTURES PRIVÉES NON LUCRATIVES,
SANITAIRES, SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

Cette formation vise à permettre aux participants, directeurs financiers et comptables, d'appréhender les risques et opportunités de la mise en place du règlement N°2018-06 qui instaure un nouveau plan comptable associatif.

Ce dernier précise et modernise certaines dispositions spécifiques du droit comptable des associations. Il s'applique de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, avec la possibilité de le mettre en application à compter de sa date de publication.

OBJECTIFS

- Repérer les nouvelles dispositions du règlement
- Identifier les opportunités et les menaces
- Mettre en œuvre les changements au sein de sa structure



24 janvier 2020



Marseille



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

CONTENU

Principes généraux applicables aux différents postes des documents de synthèse

Objet et principe de la comptabilité
L'Actif
Le Passif
Les charges et les produits

Modalités particulières d'application des principes généraux

Les contributions volontaires en nature
La classification des ressources
Les ressources liées à la générosité du public
Fondations et fonds de dotation

Tenue, structure et fonctionnement des comptes

La nomenclature des comptes
Le fonctionnement des comptes

Modèle des comptes annuels

Règles d'établissement et de présentation des comptes annuels
Modèles des comptes annuels
Contenu de l'annexe
Dispositions spécifiques relatives aux fondations et aux fonds de dotation

Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables

PUBLICS

- Comptables
- Directeurs financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant:**
- apports théoriques et méthodologiques
 - échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur privé non lucratif, sanitaire, social et médico-social